

RÈGLEMENT N° 2016-372

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALO- INDUSTRIELLE DANS LE SECTEUR GALLIX

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation commercialo-industrielle à même une partie de l'aire d'affectation forestière dans le secteur Gallix;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Élisabeth Chevalier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 24 octobre 2016;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation commercialo-industrielle à même une partie de l'aire d'affectation forestière dans le secteur de Gallix;
4. Ladite aire d'affectation commercialo-industrielle est agrandie à partir d'une partie des terres du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n°2007-102, est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 septembre 2016
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 5 octobre 2016
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 19 octobre 2016
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 24 octobre 2016
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 novembre 2016
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 5 janvier 2017
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 11 janvier 2017
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 11 janvier 2017
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 5 janvier 2017

Règlement n° 2016-372 (suite)

(signé) Réjean Porlier, maire

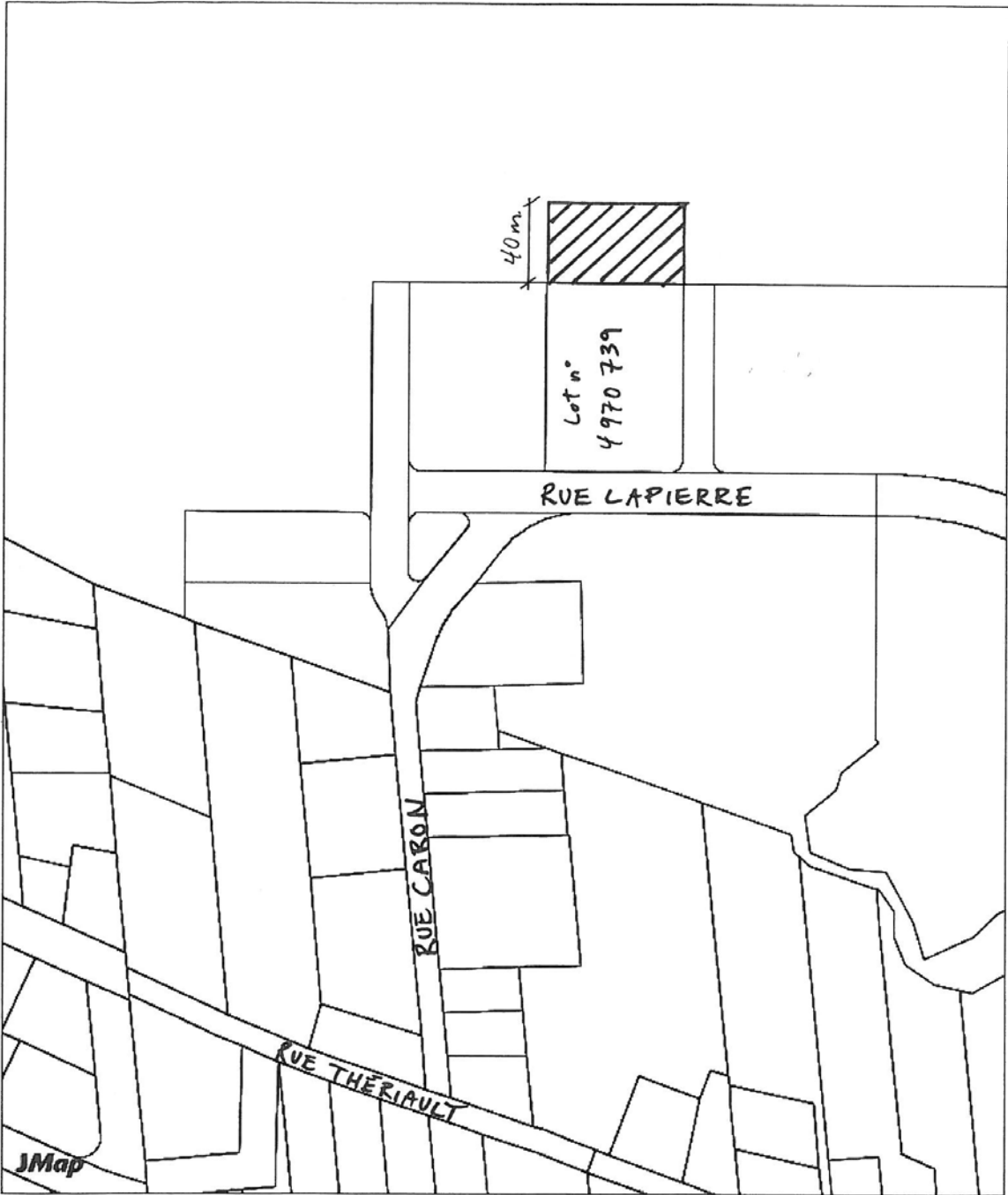
(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Mathieu Archambault
Date: 30/08/2016

ANNEXE « A »

1:2500

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

